

Maîtrise universitaire en Médecine

Directive sur les Cours-blocs MMed1 et l'Immersion clinique/Cours-blocs MMed2

PRÉAMBULE

Les Cours-blocs appartiennent à l'enseignement structuré des compétences cliniques et consistent en un tournus dans différentes spécialités cliniques. Ces Cours-blocs ont lieu en grande partie au CHUV et dans les établissements affiliés au CHUV, mais également dans des hôpitaux partenaires en Suisse romande, notamment pour la médecine interne, la chirurgie, la pédiatrie, la neurologie, les urgences et la gériatrie.

En MMed1, les Cours-blocs (une semaine d'introduction + 18 semaines entre mars et août) font partie du module M1.6.

En MMed2, l'Immersion clinique (deux semaines entre février et mars) est rattachée au module M2.8.

La participation aux Cours-blocs et à l'Immersion clinique est **obligatoire**¹. La présente directive définit les critères de validation et les modalités de gestion des absences.

CRITÈRES DE VALIDATION DES COURS-BLOCS

1^{re} année de Maîtrise universitaire (MMed1)

Le module M1.6 « Cours-blocs » (CB) se compose d'une semaine d'introduction et de six blocs de trois semaines, soit un total de 18 semaines, y compris une semaine dédiée au travail personnel (sans activité clinique) et une semaine d'approfondissement. Il permet l'obtention de **20 crédits ECTS**, moyennant les conditions cumulatives suivantes :

1. **Présence attestée** aux CB cliniques, à la semaine d'introduction et à la semaine d'approfondissement.
2. **Attitude professionnelle** avérée aux CB de chaque discipline,
3. Présence attestée aux **Journées interprofessionnelles**,
4. Validation des activités inhérentes **au Portfolio PULS**, impliquant d'avoir :
 - a. complété **à chaque bloc** de 3 semaines un **minimum de 8 fiches** « **Situations cliniques SSP** » (SSP : *Situation as Starting Point*) et un total de 60 fiches SSP sur l'ensemble des CB au minimum,
 - b. rempli **2 fiches réflexives**, au début et à la fin des Cours-blocs, sur les objectifs et la progression d'apprentissage,
 - c. rempli **2 fiches d'analyse personnelle**. Ces fiches portent sur les thématiques suivantes :
 - Regard sur la profession et sur l'activité clinique,
 - Observation et réflexion sur l'influence du genre dans la pratique médicale.
 - d. validé un minimum de **10 évaluations formatives** sur l'ensemble des CB à raison d'au moins une évaluation par bloc de 3 semaines, dont :

¹ La participation à l'Immersion clinique de MMed2 n'est pas ouverte aux étudiant·es d'universités étrangères en séjour mobilité à l'École de médecine de l'UNIL.

- 4 mini-CEX (Mini *Clinical Evaluation Exercise*), dont 2 parmi les 3 suivants : status neurologique, status locomoteur, entretien de sortie,
 - 2 DOPS (*Direct Observation of Procedural Skills*),
 - 2 CBD (*Case Based Discussion*),
 - 2 ED (Évaluation de la documentation médicale).
5. **Formulaire d'évaluation finale** rempli à la fin de chaque passage dans une discipline (sauf CB radiologie).

2^e année de Maîtrise universitaire (MMed2)

L'Immersion clinique de MMed2 fait partie du module M2.8 « Compétences cliniques ». Elle se compose de 2 semaines de clinique et constitue une des conditions pour l'obtention des crédits ECTS du module. Pour valider l'Immersion clinique de MMed2, l'étudiant·e doit pouvoir :

- Attester **sa présence** aux deux semaines d'Immersion clinique ;
- Justifier d'une **attitude professionnelle**.

Étant donné la brièveté de la période d'immersion clinique en MMed2, les vendredis après-midi sont travaillés et il n'y a pas de journées d'absence autorisées pour les activités personnelles ni académiques.

GESTION DES ABSENCES DURANT LES COURS-BLOCS

Pendant toute la durée des CB, les étudiant·es intègrent à part entière l'équipe du service qui les accueille. Ainsi, à **l'instar de tout·e collaborateur·trice** du service, les étudiant·es doivent faire acte de présence sur le lieu de travail et **annoncer chaque absence dans les meilleurs délais**.

Les cas d'absence pour maladie, accident ou événement familial imprévu (décès ou maladie d'un·e proche, par exemple) sont réglés comme suit :

- La durée d'absence est calculée indépendamment pour chaque bloc (bloc d'une durée de 3 ou 2 semaines selon que l'on soit étudiant·e en MMed1 ou en MMed2 respectivement),
- Si la durée d'absence n'excède pas 2 jours par bloc, la participation au bloc peut être validée. Dans ce cas, les absences doivent être :
 - **annoncées** au plus vite au responsable de la discipline et au secrétariat du Cours-bloc concerné,
 - **inscrites** dans la fiche de validation PULS.
- Dès 2,5 jours d'absence par bloc, la participation au bloc est validée après avoir effectué un rattrapage.

En ce qui concerne les MMed1, les rattrapages auront lieu en principe lors des semaines de CB sans activité clinique (semaine en blanc dans le Planning des CB). Si l'étudiant·e n'a pas de semaine sans activité clinique dans son programme après son absence, le rattrapage aura lieu immédiatement après la fin de la période dédiée aux Cours-blocs, au mois d'août. À titre exceptionnel, des rattrapages le vendredi après-midi, le samedi et/ou en soirée sont possibles avec l'accord du service.

À titre exceptionnel, un travail compensatoire peut être demandé. La nature du travail sera définie par le responsable académique des Cours-blocs d'entente avec le/la responsable de discipline.

Les absences pour maladie ou accident dès 2,5 jours doivent être :

- **annoncées** au plus vite au responsable de la discipline et au secrétariat du cours-bloc concerné,
 - **annoncées** à l'Unité des compétences cliniques (skills@unil.ch),
 - **inscrites** dans la fiche de validation PULS.
- À partir du 4^e jour d'absence pour maladie/accident, un certificat médical est requis.

En cas d'absence prolongée ou d'absences répétées, la situation fera l'objet d'une évaluation par les responsables académiques des Cours-blocs et le directeur de l'École de médecine.

Particularités des Cours-blocs M1.6 – Jours Joker et activités académiques

- *Les vendredis après-midi sont libres sauf certaines semaines lors desquelles des activités sont prévues le vendredi après-midi :*
 - *Unité d'introduction à la pratique clinique (UIPC)*
 - *Semaine d'approfondissement (SAP)*
 - *CB Radiologie*
 - *CB Urgences*
- *Dans la mesure du possible, les rendez-vous médicaux, rendez-vous pour le travail de Master, activités sources de revenus, cours de formation annexes, etc., seront fixés sur cette plage.*
- *Trois jours d'absence sont autorisés sans rattrapage (jours « Joker »), pour des événements et/ou des activités personnelles importantes planifiées. Les jours Joker ne peuvent pas être pris sous forme de demi-journées, uniquement par journées entières. Ces journées sont à annoncer à l'Unité des compétences cliniques (UCC) au moyen du formulaire LimeSurvey prévu à cet effet. Les étudiant·es reçoivent un lien d'accès personnel quelques jours avant le début du Module M1.6.*
- *Des absences pour activités académiques peuvent également être accordées sans rattrapage. Les demandes restent toutefois à justifier minimum 15 jours à l'avance et sont soumises à décision (des restrictions existent cependant lors des cours-blocs de courte durée). Activités académiques considérées comme acceptables :*
 - *Examen universitaire de rattrapage ou à passer dans une autre faculté (un jour de congé est octroyé le·s jour·s d'examen·s et au maximum un jour avant pour le déplacement et la préparation, sur présentation d'un justificatif.)*
 - *Présentation d'un poster en lien avec le TM*
 - *Concours académique*
 - *Formation en lien avec le TM etc.*

Ces demandes sont à adresser à l'Unité des compétences cliniques (UCC) au moyen du formulaire LimeSurvey prévu à cet effet. Les étudiant·es reçoivent un lien d'accès personnel quelques jours avant le début du Module M1.6.

FICHE DE VALIDATION DES COURS-BLOCS

- Toute absence durant les Cours-blocs doit être inscrite sur la feuille de validation PULS dans les rubriques dédiées. En ce qui concerne les MMed1, il faut distinguer les jours *Joker/activités académiques* des autres motifs d'absence. Les vendredis après-midi libres ne sont pas comptabilisés comme des absences.
- L'étudiant·e soumet une fiche de validation PULS à la fin de chaque Cours-bloc, à soumettre le dernier jour du CB dans le service.

SANCTIONS EN CAS D'ABSENCE INJUSTIFIÉE ET/OU DE MANQUE DE PROFESSIONNALISME

Pendant toute la période des CB, les étudiant·es sont intégré·es à part entière à l'équipe du service qui les accueille. Ils/Elles sont de ce fait soumis·es aux mêmes règles et devoirs que tout·e autre collaborateur·trice dudit service.

Ainsi, toute absence injustifiée, assimilée à un **manque avéré de professionnalisme**, sera sanctionnée à l'instar de tout autre comportement jugé non professionnel envers les patient·es et/ou les collaborateurs·trices de l'établissement d'accueil.

Ces sanctions, qui seront prononcées par la Direction de l'École de médecine proportionnellement à la gravité des faits, pourront aller de la non-attribution partielle ou complète des crédits ECTS jusqu'à un redoublement de l'année.